

Etude d'impact

PARTIE 13

**Évaluation des incidences sur
les sites Natura 2000**



SOMMAIRE DE LA PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	1035
1. Cadre réglementaire	1035
2. L'évaluation des incidences Natura 2000	1036
2.1. Rappel du projet	1036
2.2. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France	1038
2.3. Les sites Natura 2000 aux abords du projet	1042
2.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	1042
2.3.2. Massif de Rambouillet et zones humides proches.....	1044
2.4. Les impacts du projet sur les sites Natura 2000	1046

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain.....	1037
Tableau 2 : Principales caractéristiques de la TGO.....	1037
Tableau 3 : Principales caractéristiques géographique de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	1042
Tableau 4 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025).....	1043
Tableau 5 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025.....	1043
Tableau 6 : Les différents écosystèmes composant le site : Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011).....	1044
Tableau 7 : Principales caractéristiques géographique de la ZPS : Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011).....	1044
Tableau 8 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025.....	1045

Figures

Figure 1 : Matériel roulant utilisé sur la Tangentielle Ouest : le Dualis d'ALSTOM.....	1036
Figure 2 : Matériel roulant en milieu rural.....	1036
Figure 3 : Localisation du tronçon GCO exploité et du tracé de la TGO.....	1036
Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 en Ile-de-France.....	1039
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude.....	1040
Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la zone d'étude.....	1041
Figure 7 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	1042
Figure 8 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune.....	1042
Figure 9 : Photographie 1 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	1042
Figure 10 : Localisation du site Natura 2000 "Etang de Saint-Quentin -en-Yvelines ».....	1042
Figure 11 : Avocette élégante.....	1043
Figure 12 : Balbuzard pêcheur.....	1043
Figure 13 : Blongios nain.....	1043
Figure 14 : Martin-pêcheur d'Europe.....	1043
Figure 15 : Pic mar.....	1044
Figure 16 : Localisation du site Natura 2000 "Massif de Rambouillet et zones humides proches ».....	1044
Figure 17 : Aigrette garzette.....	1045
Figure 18 : Alouette lulu.....	1045
Figure 19 : Héron pourpré.....	1045

PARTIE 13 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 localisés à l'intérieur du périmètre ou à proximité. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

1. CADRE REGLEMENTAIRE

La procédure Natura 2000 réside en la création d'un réseau européen d'espaces naturels afin de préserver la diversité biologique, facteur clé pour un développement durable et maîtrisé.

Elle résulte de :

- **la directive du 2 avril 1979, dite directive « Oiseaux » de 1979, qui prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.** Pour chaque pays de l'Union européenne seront progressivement classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces. Pour déterminer ces sites, un inventaire a été réalisé dénommé ZICO (Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux),
- **la directive du 21 mai 1992, dite directive « Habitats », qui promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages.** Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. Pour cela les sites pressentis sont alors appelés PSIC (Proposition de Sites d'intérêt Communautaire).

Ainsi, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 passe par l'inventaire des sites d'intérêt communautaire susceptibles d'y figurer, puis par l'élaboration concertée, site par site, d'un document d'objectifs, véritable outil de gestion contractuelle de l'espace, élaboré sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat par un opérateur sélectionné en raison de ses compétences techniques et de ses capacités d'animation et de médiation.

L'article R414-19 du Code de l'Environnement, modifié par ordonnance n°2010-462 du 6 mai 2010 (art.1), précise la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.

Sont inclus dans cette liste, notamment :

- les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement;
- les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 du code de l'environnement.

Est précisé au II de l'article R414-19 que « *sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000* ».

Ainsi, le projet, objet du présent dossier d'étude d'impact, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La composition du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est précisée dans l'article R414-23 du Code de l'Environnement qui indique également que « *cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence* ».

Le dossier doit comprendre dans tous les cas :

- Une présentation du projet, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets,
- Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le programme ou le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites

2. L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Grande Ceinture Ouest (GCO) ?

La Grande Ceinture Ouest est un tronçon de la ligne ferroviaire de Grande Ceinture de Paris, situé dans les Yvelines et rouvert au public le 12 décembre 2004, après 68 ans de fermeture au service des voyageurs. Elle fait partie de la ligne L du Transilien.

Elle relie Saint-Germain-en-Laye (gare de Grande-Ceinture) à Noisy-le-Roi.

Grande Ceinture (GC) ?

La Grande Ceinture est une ligne de chemin de fer formant une boucle autour de Paris à une quinzaine de kilomètres du boulevard périphérique.

À l'Ouest de Paris, la ligne de la Grande Ceinture a été exploitée avec du trafic voyageur jusqu'en 1939 ; après cette date, elle est principalement vouée au trafic de marchandises jusqu'au début des années 90.

La GCO constitue la partie exploitée de la GC dans les Yvelines.



Figure 1 : Matériel roulant utilisé sur la Tangentielle Ouest : le Dualis d'ALSTOM



Figure 2 : Matériel roulant en milieu rural

2.1. Rappel du projet

Une description plus détaillée du projet est présentée en pièce A du dossier d'enquête publique et au chapitre 1 de la présente étude d'impact.

Le projet consiste à **prolonger la Grande Ceinture Ouest (GCO) jusqu'à Saint Germain-RER (RER A) au Nord, et Saint-Cyr-l'Ecole (RER C) au Sud**, afin d'assurer des correspondances efficaces avec les lignes ferrées radiales. Le projet réutilise en partie les voies de la Grande Ceinture (GC) non exploitées aujourd'hui.

Le projet s'inscrit intégralement dans le département des Yvelines.

Les **opérations majeures** du projet sont :

- **La création d'une voie de tramway nouvelle en milieu urbain** entre Saint-Germain RER et Saint-Germain GC, sur **3,6 km**, y compris la création de la station terminus et d'une station au niveau du Camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye,
- **L'aménagement des gares existantes de la GCO** entre Noisy-le-Roi et Saint-Germain-GC (5 gares), avec la création d'une station supplémentaire à l'Étang-la-Ville,
- **La création de stations** (Baillay, Saint-Cyr ZAC et à plus long terme Allée Royale de Villepreux) entre Saint-Cyr RER et Noisy-le-Roi et **la rénovation des voies actuellement non exploitées de la Grande Ceinture (GC) entre Noisy-le-Roi et Saint-Cyr ZAC**,
- **La création d'une voie nouvelle** entre la gare de Saint-Cyr RER et le raccordement à la voie ferrée existante de la Grande Ceinture qui n'est désormais plus exploitée sur une **longueur de 0,7 km**,
- **La mise en place d'une voie de liaison de 1 km** (sur les emprises existantes de la Grande Ceinture) pour accéder au centre de maintenance projeté au niveau de Versailles-Matelots.

Ainsi, les tram-trains de la Tangentielle Ouest circuleront sur **une infrastructure de 18,8 km en un peu moins de 30 minutes** soit avec une vitesse commerciale de 39 km/h. **La TGO desservira 11 stations** dont 3 sont en correspondance directe avec des modes lourds (lignes RER à Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole et Transilien à Saint-Nom-la-Bretèche et Saint-Cyr-l'Ecole).

Des mesures conservatoires sont prises pour créer **une douzième station** au droit de l'Allée Royale de Villepreux.

La carte suivante fait apparaître la portion de la Grande Ceinture ferroviaire (GC) qui est actuellement en exploitation : il s'agit de la Grande Ceinture Ouest (GCO) qui a été mise en service en 2004 en reliant Noisy-le-Roi à Saint-Germain GC. Le projet TGO va donc reprendre l'infrastructure existante de la GCO pour étendre sa desserte jusqu'à Saint-Germain RER au Nord et Saint-Cyr RER au Sud.

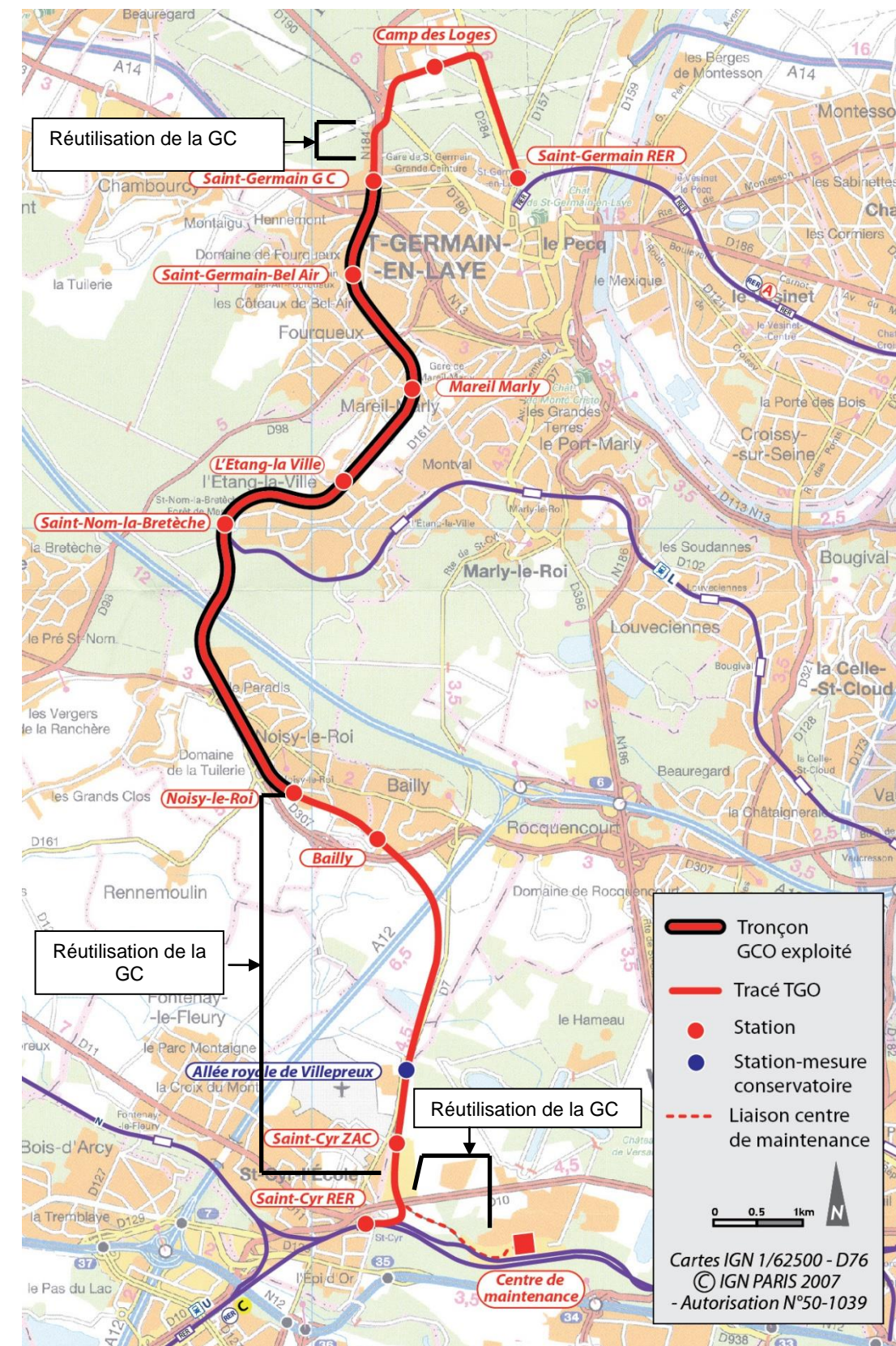


Figure 3 : Localisation du tronçon GCO exploité et du tracé de la TGO

Remisage ?

Le remisage signifie que les rames ne circulant pas sur le réseau ferré (périodes creuses) sont entreposées pour être réutilisées plus tard (lors des périodes de pointe).

Les communes traversées, toutes situées dans les Yvelines, sont du Nord au Sud:

- Saint-Germain-en-Laye,
- Mareil-Marly,
- L'Étang-la-Ville,
- Noisy-le-Roi,
- Bailly,
- Versailles,
- Saint-Cyr-l'École.

D'un point de vue de l'offre de transport, la TGO apporte une amélioration du service offert par rapport à la situation actuelle (Grande Ceinture Ouest):

- par **une amplitude horaire augmentée** : de 6h du matin jusqu'à minuit (au lieu de 6h15 à 22 h) tous les jours sauf les dimanches et jours de fêtes,
- par **une fréquence améliorée** en heures de pointe (10 minutes au lieu de 15),
- par **une zone desservie plus étendue** et des connexions directes avec les modes lourds.

Une dizaine de rames de tram-train pouvant circuler sur le Réseau Ferroviaire National (RFN) comme en milieu urbain seront nécessaires pour effectuer le service.

La TGO sera exploitée comme une voie ferrée classique sur la GC qui appartient au Réseau Ferré National (RFN). La nouvelle branche créée entre Saint-Germain GC et de Saint-Germain RER sera exploitée comme une ligne de tramway où les rames circulent en milieu urbain.

Sur sa partie urbaine (Saint-Germain-en-Laye), le tram train de la TGO s'intègre au milieu urbain : les rails sont noyés dans la chaussée, permettant sa traversée par les modes actifs, et ponctuellement par les véhicules routiers via un carrefour à feu. Le tram-train circule à droite et sur une emprise dédiée. L'antenne urbaine est alimentée électriquement sous 750V.

Les caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain sont résumées ci-dessous :

Emprise en alignement droit (avec poteaux latéraux)	6,50 m
Rayon minimum admissible	25 m
Pente maximale admissible	6%
Entraxe (avec poteaux latéraux)	3,30 m

Tableau 1 : Caractéristiques d'insertion du système tram-train en milieu urbain

Sur sa partie ferroviaire, de Saint-Germain GC à Saint-Cyr RER, le tram-train circule comme un train classique, sur la voie de gauche, en emprise protégée par des clôtures et jusqu'à une vitesse maximale de 100km/h. La section RFN est alimentée en 25 KV. Ainsi, le caractère ferroviaire de la ligne est conservé pour ne pas hypothéquer la possibilité de passage, à un horizon futur et indéterminé, d'autres véhicules que les tram-trains, à savoir des trains de fret, des trains de travaux ou des trains militaires.

Sur cette partie, la voie est dédiée au tram-train et la Grande Ceinture conserve le gabarit ferroviaire.

Le centre de maintenance et de remisage sera situé sur le site de Versailles Matelots à l'extrémité Sud de la ligne, relié aux voies principales par une voie unique d'un kilomètre.

En station, les quais ne sont pas équipés de lignes de contrôle automatique. **La vente de titres de transport s'effectue grâce à des automates placés sur les quais.** Les bâtiments voyageurs seront fermés aux voyageurs. Les quais et les abords des stations sont équipés de systèmes de vidéosurveillance. Les stations sont traitées de manière à assurer confort et sécurité aux passagers (abris, bancs, information voyageur nouvelle génération, bornes, alarmes...). Elles s'intègrent dans le paysage urbain tout en affichant l'identité visuelle des stations des transports en commun franciliens.

Toute la ligne est conforme aux exigences d'accessibilité, notamment celles permettant l'utilisation des tram-trains et des infrastructures par des personnes à mobilité réduite.

Les principales caractéristiques de la Tangentielle Ouest sont résumées dans le tableau ci-dessous (selon les chiffres issus du schéma de principe) :

Longueur totale de la ligne	19,8 kilomètres
------------------------------------	-----------------

Longueur selon l'usage	
Section commerciale (parcourue par un passager d'un terminus à l'autre)	18,8 kilomètres
Accès au centre de maintenance	1 kilomètre

Longueur selon l'insertion	
Section urbaine	3,6 kilomètres
Section du Réseau Ferré National	14,5 kilomètres
Virgule de Saint-Cyr	0,7 kilomètre
Accès au centre de maintenance	1 kilomètre

Tableau 2 : Principales caractéristiques de la TGO

2.2. Le réseau Natura 2000 en Ile-de-France

☞ Influence biogéographique ?

La biogéographie est une discipline à la croisée des sciences dites naturelles, de la géographie physique, pédologie, l'écologie et de l'évolution qui étudie la vie à la surface du globe par des analyses descriptives et explicatives de la répartition des êtres vivants, et plus particulièrement des communautés d'êtres vivants.

Une zone biogéographique désigne une zone géographique climatiquement et écologiquement relativement homogène du point de vue des formations végétales et des températures.

L'Ile-de-France se trouve à la croisée de plusieurs influences biogéographiques. L'Ouest du territoire (Vexin occidental, Rambouillet) subit une influence biogéographique atlantique, le Sud de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, une influence méridionale, alors que la Bassée (Est de la région) témoigne d'une zone d'influence médio européenne en territoire francilien.

Les milieux naturels d'Ile-de-France sont rencontrés essentiellement dans les départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise. Paris et les trois départements de la petite couronne hébergent quelques espaces naturels.

35 sites à enjeux pour le réseau Natura 2000 ont été désignés pour l'Ile-de-France :

- 25 sites désignés au titre de la directive Habitats ;
- 10 sites désignés au titre de la directive Oiseaux, dont un partagé avec la région Picardie.

La superficie totale est de l'ordre de 98 400 hectares représentant environ 8% du territoire d'Ile-de-France. Le dispositif Natura 2000 concerne près de 285 communes, soit environ 20% de l'ensemble des communes d'Ile-de-France.

La localisation des sites Natura 2000 présents en Ile de France est présentée sur la carte page suivante.

Cette carte, met en évidence, qu'aucun site Natura 2000 n'est intercepté par l'aire d'étude. De plus, il convient de noter que le site le plus proche se trouve à environ 5 kilomètres de l'aire d'étude de la Tangentielle Ouest.

Ainsi, les sites Natura 2000 aux alentours de la zone d'étude sont :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025 - Directive oiseaux) situé à 5 km environ au Sud-Ouest de la zone d'étude.
- « le Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR1112011 – Directive oiseaux) situé à environ 6 km au Sud de la zone d'étude.

Sites Natura 2000
en région Île-de-France

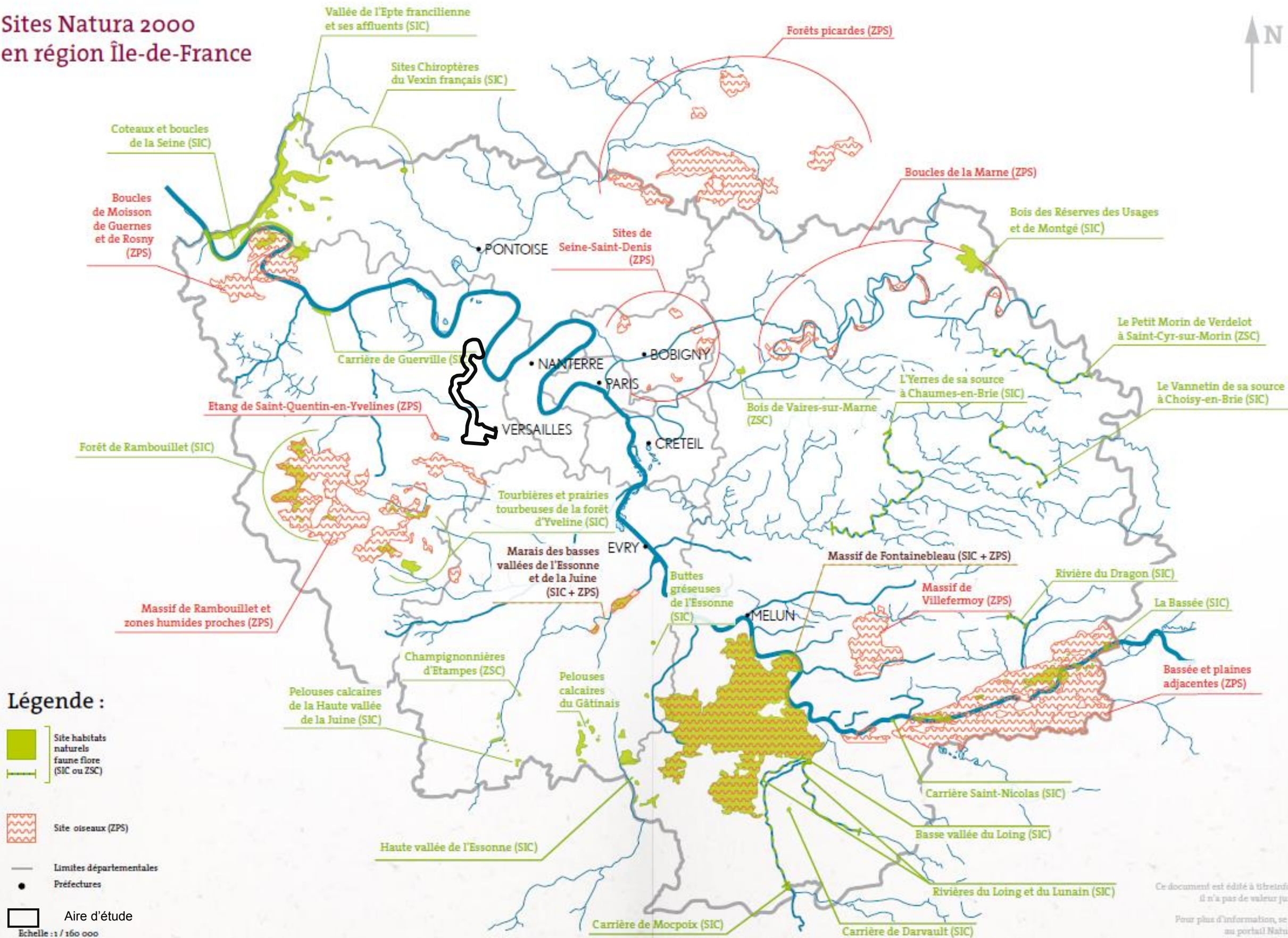


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 en Ile-de-France

Source : DRIEE, Natura 2000 en Ile-de-France

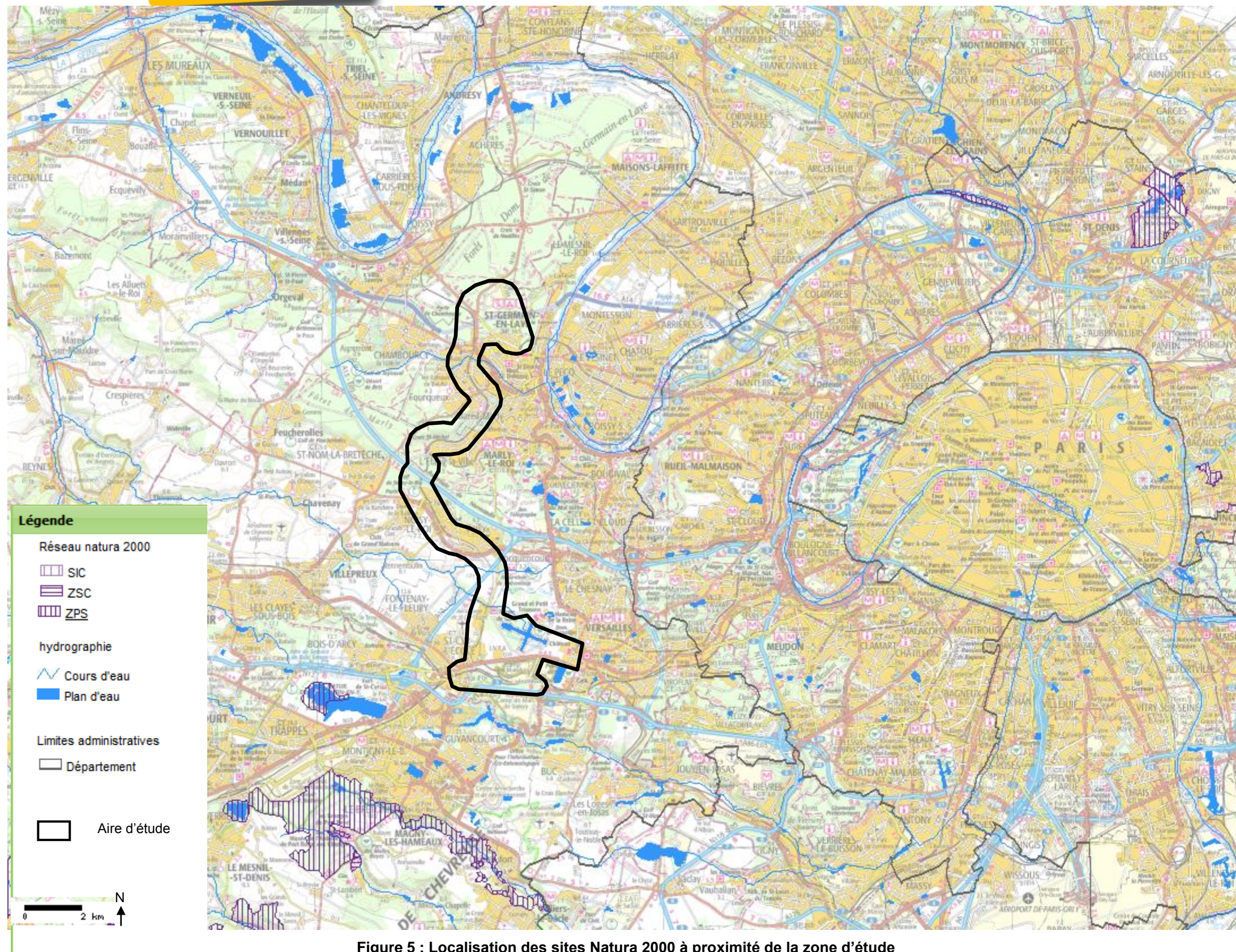


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude
Extrait de la base de données Carmen (DRIEE IDF)

SIC : Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

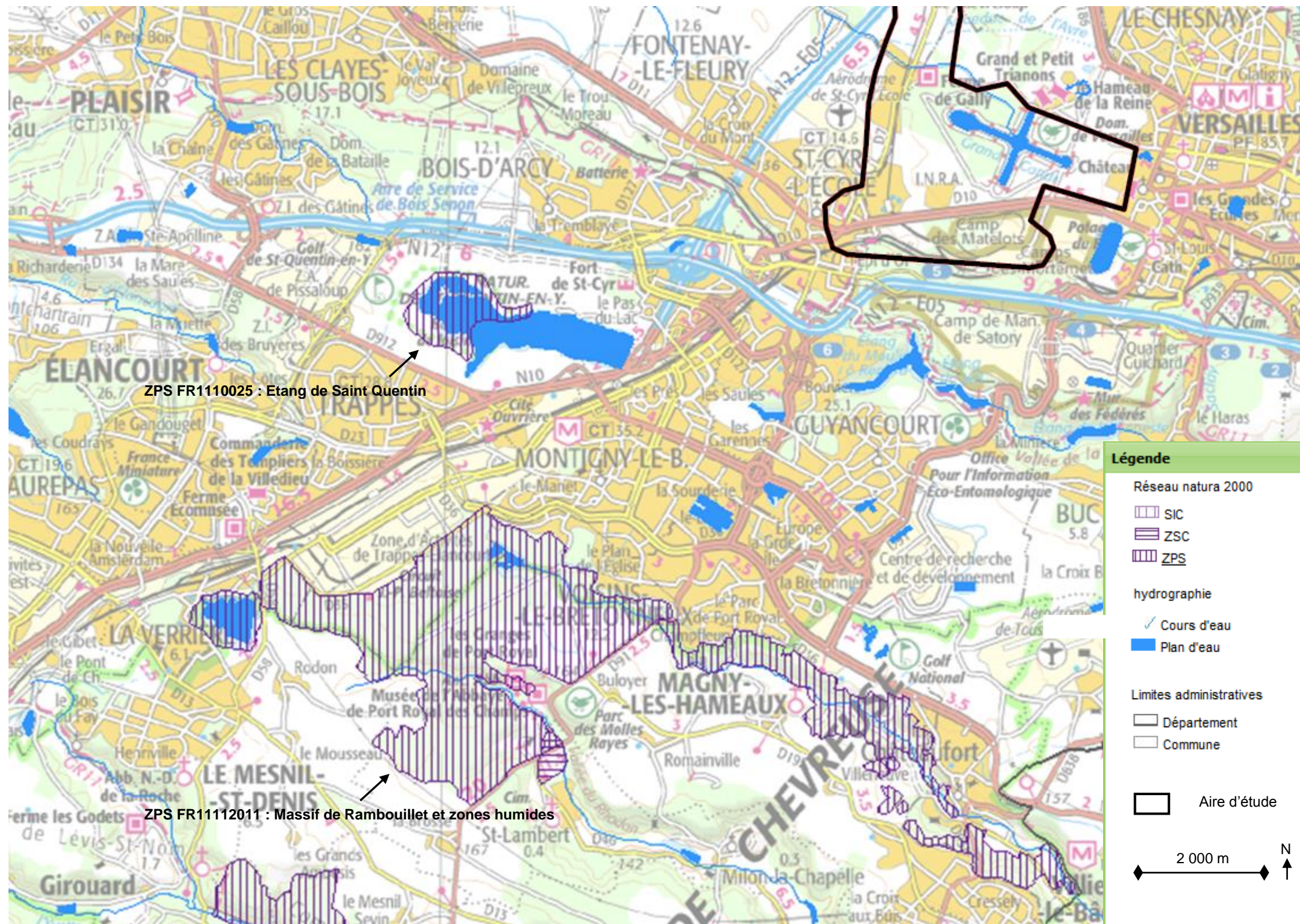


Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la zone d'étude
Extrait de la base de données Carmen (DRIEE IDF)

SIC : Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

Avifaune ?

Ce terme désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Vasière ?

Les vasières sont des étendues de sédiments meubles (vases) déposés sur les rivages marins découvrant à marée basse ou aux bords de milieux aquatiques.



Figure 7 : Vue générale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines



Figure 8 : Zone de nourrissage (vasière) de l'avifaune



Figure 9 : Photographie 1 : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

2.3. Les sites Natura 2000 aux abords du projet

Comme précisé précédemment, les premiers sites Natura 2000 recensés à proximité du projet de Tangentielle Ouest, sont relativement éloignés de l'aire d'étude.

Il s'agit de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) :

- « l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines » (FR1110025) situé à 5 km environ au Sud-Ouest de la zone d'étude.
- « le Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR1112011) situé à environ 5 km au Sud de la zone d'étude

Les deux chapitres suivants vont s'attacher à présenter succinctement les deux zones de protection spéciale situées à proximité du projet de Tangentielle Ouest.

2.3.1. Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site :

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

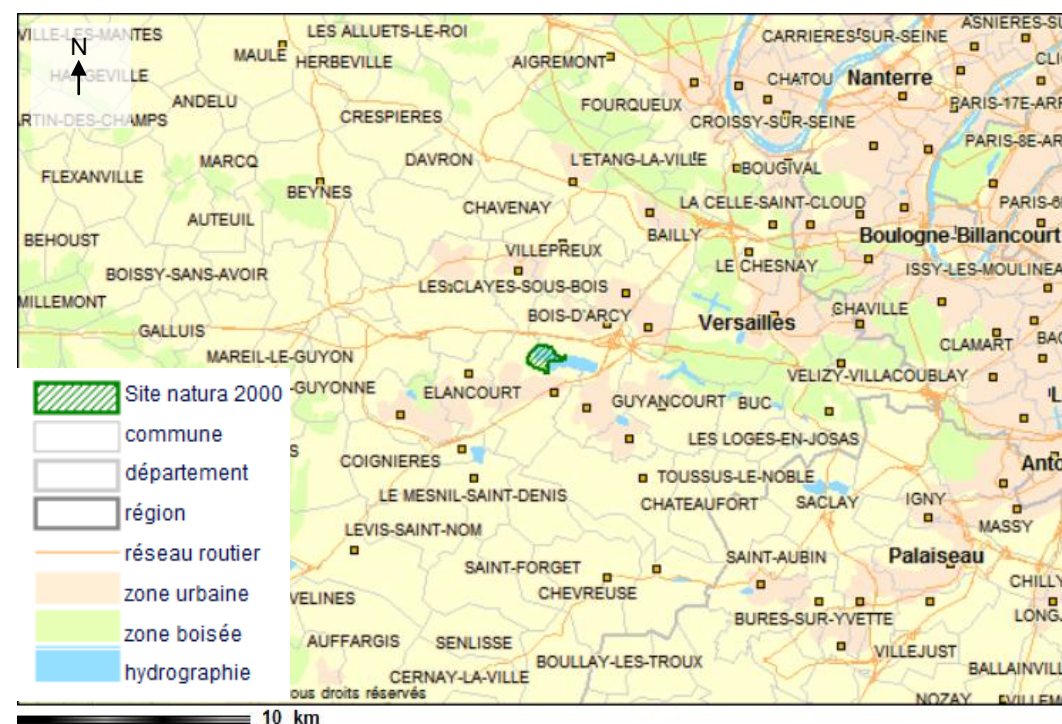


Figure 10 : Localisation du site Natura 2000 "Etang de Saint-Quentin -en-Yvelines" »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Département	Yvelines
Communes	Montigny-le-Bretonneux, Trappes
Superficie	96 ha
Altitude minimale	154 m
Altitude maximale	175 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 3 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Pour ce site Natura 2000, il existe un DOCOB (Document d'objectifs : document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000 fixant des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels est la fonction principale) approuvé le 5 mai 2010.

Ce site fait, en outre, l'objet d'une protection en réserve naturelle (réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Description du site :

L'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines a été créé au XVIIe siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles. L'eau y est amenée par diverses rigoles et aqueducs depuis les étangs de Hollande et de saint-Hubert en forêt de Rambouillet.

Le niveau des eaux de l'étang a continuellement varié à la fois pour des raisons naturelles (saisonniers ou annuelles) ou artificielles (volume de déverse, impact des bombes de la seconde guerre mondiale sur le fond de l'étang...).

Les variations du niveau des eaux sont à l'origine de l'intérêt écologique du site. C'est l'un des hauts lieux de l'ornithologie francilienne, ce qui a conduit le Groupe Ornithologique Parisien à demander sa protection au début des années 1970 celui-ci faisant également l'objet d'un projet de création d'une base de loisirs. Le classement d'environ un tiers de l'étang en Réserve Naturelle sera obtenu en 1986. L'intérêt majeur du site repose sur l'avifaune. Plus de 220 espèces, dont 70 nicheuses y ont été observées depuis 40 ans. Parmi elles, le groupe des "limicoles" présente un intérêt particulier. Ces petits échassiers migrateurs se nourrissent sur les vases découvertes des bords de l'étang lors de leurs haltes printanières et automnales.



Figure 11 : Avocette élégante



Figure 12 : Balbuzard pêcheur



Figure 13 : Blongios nain



Figure 14 : Martin-pêcheur d'Europe

Objectifs de gestion :

Les objectifs de gestion présentés dans le document d'objectifs (DOCOB) sont les suivants :

- Restaurer et augmenter la biodiversité en oiseaux migrateurs. Ceci implique, notamment, le maintien ou la création de vasières, la conservation de formations ouvertes autour des points d'eau, l'entretien des lisières, la création de nouvelles zones d'alimentation et le suivi des populations faunistiques.
- Gérer les niveaux d'eau compatibles avec le stationnement des oiseaux migrateurs en établissant "un règlement d'eau" avalisé par les différents acteurs.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %

Tableau 4 : Les différents écosystèmes composant le site : Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (FR1110025)

Espèces présentes ou de passage sur le site

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	statut
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i> ^(*)	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> ^(*)	Etape migratoire.
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Etape migratoire.
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Etape migratoire.
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i> ^(*)	Reproduction. Etape migratoire.
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Reproduction.
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i> ^(*)	
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> ^(*)	Hivernage.
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Etape migratoire.
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>)	Etape migratoire.
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i> ^(*)	Etape migratoire.
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>)	Résidente.
Faucon crécerelle	<i>(Falco tinnunculus)</i>	Reproduction.
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Reproduction. Hivernage.
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Etape migratoire.
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Reproduction.
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Reproduction. Hivernage.
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Hivernage.
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i> ^(*)	Etape migratoire.
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Etape migratoire.
Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>)	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> ^(*)	Reproduction.
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Etape migratoire.
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Reproduction. Hivernage.
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Reproduction.
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Résidente.
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Reproduction.
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Hivernage. Etape migratoire.

^(*) OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Tableau 5 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025

Zone humide ?

On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année

Les zones humides sont des réservoirs de vie et des lieux où la production de matières vivantes est l'une des plus fortes.

Aire de distribution ?

Zone d'habitat naturel d'une espèce vivante (genre, espèce ou variété). Cette aire peut être discontinue, deux ou plusieurs zones de distribution naturelle pouvant être géographiquement très distantes.



Figure 15 : Pic mar

2.3.2. Massif de Rambouillet et zones humides proches

Les éléments ci-après sont conformes au formulaire standard de données transmis par la France à la commission européenne en septembre 2011.

Localisation du site

La carte suivante permet de localiser le site au sein du département des Yvelines.

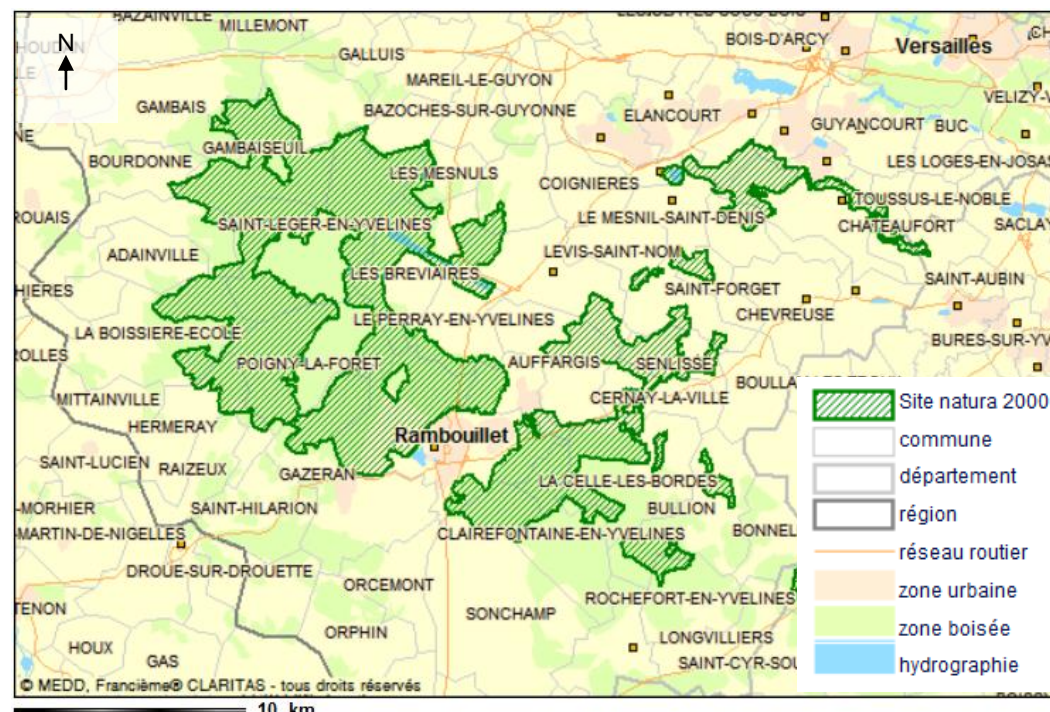


Figure 16 : Localisation du site Natura 2000 "Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Caractéristiques du site :

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques géographiques du site Natura 2000 du massif de Rambouillet et zones humides proches.

Région	ÎLE-DE-FRANCE
Départements	Yvelines (96 %), Essonne (4 %)
Superficie	17110 ha
Altitude minimale	91 m
Altitude maximale	185 m
Région biogéographique	Atlantique

Tableau 6 : Les différents écosystèmes composant le site : Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR112011)

Le périmètre de ce site chevauche les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :

- FR1100796 : Forêt de Rambouillet,
- FR1100803 : Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines.

Cette zone Natura 2000 est classée en Zone de Protection Spéciale depuis avril 2006 en revanche le Document d'Objectif (DOCOB) n'est pas encore commencé.

Description du site :

Le massif de Rambouillet est caractérisé par la présence de vastes landes humides et/ou sableuses et d'un réseau hydraulique constitué par Louis XIV pour l'alimentation du Château de Versailles ayant occasionné la création de vastes étangs.

La diversité des sols et la présence de nombreuses zones humides sont à l'origine de la richesse biologique du site.

En dehors des nombreuses espèces hivernantes, le site se démarque par la présence d'espèces nicheuses :

- forestières, dont le Pic mar,
- fréquentant les clairières et les landes (Engoulevent...)
- des zones humides, avec de nombreuses espèces paludicoles, dont le Blongios nain.

Le massif forestier de Rambouillet s'étend sur 22 000 ha. Il comprend 14 000 ha de forêt domaniale, le reste des boisements étant privé ou appartenant à des collectivités. Ce secteur est situé sur un plateau à argiles sur sables. Les vallées ont fortement entaillé ce plateau ; sept cours d'eau pérennes sont présents sur le massif, ainsi que de nombreux étangs, rigoles et fossés alimentant le château de Versailles.

Composition du site :

Les différents écosystèmes du site Natura 2000 sont recensés dans le tableau ci-dessous. De plus, leurs proportions y sont spécifiées.

Forêts caducifoliées	80 %
Forêts de résineux	8 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4 %
Forêts mixtes	3 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Tableau 7 : Principales caractéristiques géographiques de la ZPS : Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR112011)



Figure 17 : Aigrette garzette



Figure 18 : Alouette lulu



Figure 19 : Héron pourpré

Espèces présentes ou de passage sur le site :

Le tableau suivant permet de recenser les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du site Natura 2000 de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut
Aigrette garzette	<i>Egretta garzett</i>	Etape migratoire
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Reproduction. Hivernage
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Etape migratoire
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetu</i>	Reproduction
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Reproduction
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Reproduction
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Reproduction. Hivernage
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Hivernage
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Etape migratoire
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Hivernage. Etape migratoire
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Etape migratoire
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Etape migratoire
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Etape migratoire
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Etape migratoire
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Reproduction
Milan noir	<i>Milvus migran</i>	Reproduction
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalu</i>	Etape migratoire
Pic mar	<i>Dendrocopos mediu</i>	Résidente
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Résidente
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Etape migratoire

Tableau 8 : Liste des espèces mentionnées à l'article 4 de la Directive 79/409/CEE présentes sur le site FR1110025

Toutes ces espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

2.4. Les impacts du projet sur les sites Natura 2000

L'aire d'étude ne présente donc aucun site du réseau Natura 2000 à proximité immédiate. Ils sont localisés à environ 5 km du sud de la zone d'étude.

Il n'y a ni SIC (Site d'intérêt Communautaire), ni ZSC (Zone Spéciale de Conservation), ni ZPS (Zone de Protection Spéciale) dans l'ensemble de l'aire d'étude.

Du fait de la nature du projet, de l'utilisation d'infrastructures existantes et de la création d'infrastructures le long de routes existantes, le projet n'engendrera aucun impact sur les sites Natura 2000.

Il n'engendre pas non plus d'impacts sur d'éventuels corridors écologiques liant plusieurs sites Natura 2000 entre eux.

Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect, à court moyen ou long terme sur un site Natura 2000.

